



Certificat d'Accréditation

N° : 2-060 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

EURL ECMCT

Adresse : 15, rue Bordji Belkheir, BP 106, Oued Tlélât
Oran - Algérie

est accrédité selon la norme ISO/CEI 17020:2012 (en tant qu'organisme de Type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspections suivantes :

✓ **Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 12/04/2023
Date de fin de validité : 11/04/2026

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

ANNEXE TECHNIQUE REV 01 (19/09/2025)

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : EURL ECMCT

Adresse : 15, rue Bordji Belkheir, BP 106 Oued Tlélât - Oran

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type A) dans les domaines :

- **Contrôle des équipements sous pression à Gaz (APG).**

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">- Siege : 15, rue Bordji Belkheir, BP 106 Oued Tlélât - Oran- Tel : 0661 28 43 27- Fax : /- Email : kerrar_32gaz@yahoo.fr
----------------------	--

Date de prise d'effet le : 12 Avril 2023

Date de fin de validité le : 11 Avril 2026

**Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION**Domaine Général : Contrôle des équipements sous pression à Gaz (APG).**

Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
Contrôle des équipements sous pression à Gaz (APG)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle Visuel - Contrôle non destructif 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection avant mise en service, périodique, après réparation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesureur d'épaisseur - Endoscope - Pompe d'épreuve 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 90-245 - ASME 2021 section VIII - Div I - Procédure interne PR-TEC-01

Responsable d'accréditation
M. BOUAROURI Mohamed